

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----  
**H.27**

**Signature de la convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Marmande et Val Garonne Agglomération dans le cadre du plan Action Cœur de Ville**

La Ville de Marmande porte pour son centre-ville un projet de transformation, élaboré en accord avec son intercommunalité, pour le revitaliser et, plus largement, renforcer la centralité et l'attractivité de la Ville et de l'agglomération.

Ce projet a été sélectionné par le plan Action Cœur de Ville parmi les 222 villes retenues à l'échelle nationale et sera accompagné financièrement par plusieurs partenaires : l'Anah, l'ANRU, le groupe Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet a donné lieu, à ce titre, à la mise en place d'une convention cadre pluriannuelle avec les différentes parties prenantes, dont Action Logement constitue un des principaux partenaires financeurs du plan.

Action Logement s'est ainsi engagé à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes. L'enjeu est de contribuer, en priorité, au renouvellement de l'offre de logement locative.

La signature d'une convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération permettra de définir les engagements respectifs des parties prenantes dans le cadre du volet Habitat du plan Action Cœur de Ville et de préciser les modalités de financement des opérations retenues par la Ville, Val de Garonne Agglomération et Action Logement.

Action Logement est un partenaire important du plan Action Cœur de Ville qui propose un dispositif global répondant à la problématique du lien emploi-logement. En effet, depuis plus

de 60 ans, la vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement dédiera 1,5 milliard d'euros sur 5 ans à la restructuration d'immeubles des cœurs de ville des 222 villes sélectionnées dans le cadre du plan Action Cœur de Ville.

Action Logement est destiné à intervenir directement auprès des collectivités concernées et de leurs opérateurs afin de répondre aux objectifs suivants :

- Développer la production de logements, notamment le logement des jeunes actifs,
- Répondre aux besoins des entreprises et des salariés dans le cadre du développement économique sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser la mixité sociale,
- Concourir à la rénovation énergétique du bâti ancien,
- Etre acteur de la politique d'aménagement du territoire.

Il s'agit, plus spécifiquement, d'inciter au retour des salariés dans les centres des villes moyennes, en y proposant une offre de logements diversifiée et attractive. En facilitant l'accès au logement pour les salariés, il s'agira de soutenir l'emploi localement ainsi que la performance des entreprises, contribuant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social du territoire.

L'intervention d'Action Logement s'inscrit dans le projet de transformation et de revitalisation du centre-ville de la Ville de Marmande, prévu dans le cadre du plan Action Cœur de Ville. Ce dernier poursuit un triple objectif :

- Renforcer l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville de l'une des deux locomotives du Val de Garonne,
- Asseoir le rôle de « pôle d'équilibre » du Val de Garonne entre la métropole bordelaise et les aires urbaines de l'ouest du département,
- Engager une réflexion prospective visant à faire de Marmande un centre-ville de demain au rayonnement régional.

En matière d'Habitat, la Ville de Marmande présente les enjeux suivants :

- Lutter contre la vacance (13,6% de vacance en centre-ville de Marmande),
- Encourager la réhabilitation des logements situés au-dessus des commerces,
- Favoriser la mixité (13,5% de + de 75 ans sur Marmande, 26% des ménages Marmandais vivent sous le seuil de pauvreté),
- Proposer de l'habitat de qualité et diversifié.

La signature d'une convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération permettra de définir les engagements respectifs des parties prenantes dans le cadre du volet Habitat du plan d'Action Cœur de Ville et de préciser les modalités de financement des opérations retenues par la Ville, Val de Garonne Agglomération et Action Logement.

- La Ville de Marmande s'engage à définir dans le cadre du volet Habitat du plan Action Cœur de Ville, la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement soutenues par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin d'en faciliter la réalisation.

Le financement d'Action Logement Services porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation ou de réhabilitation seule, d'immeubles entiers situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Les immeubles financés ont vocation à être affectés à de l'habitation, pour leur plus grande part. La transformation en logement de locaux ayant un autre usage, entre dans le champ du dispositif pilote. Le plan d'Action Cœur de Ville vise également la revitalisation du commerce en centre-ville. A ce titre, les opérations financées peuvent inclure des locaux commerciaux (notamment pieds d'immeubles).

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré**

- Valide** la participation de Ville de Marmande à la convention opérationnelle tripartite entre Action Logement, la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération.
- Précise** qu'un travail d'identification des immeubles stratégiques sera ensuite réalisé par la Ville de Marmande, en collaboration avec Val de Garonne Agglomération, pour transmission à Action Logement.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.11.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.11.2018..

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

